



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 3 juin 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

**5.2
DESIGNATION DU REPRESENTANT
DU PRESIDENT DU SMEAT A L'AUAT**

L'an deux mille quatorze, le trois juin à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
ANDRE Gérard BASELGA Michel BIASOTTO Franck BAYONNE Serge CARLES Joseph CHOLLET François COQUART Dominique DOITTAU Véronique FRANCES Michel GRENIER Maurice GRIMAUD Robert HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette LATTES Jean-Michel LHERMET Albert	MALNOUE Philippe MIEGEVILLE Jean-Louis MOLINA Jean-Louis MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc PEREZ Danielle RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSSO Ida SAINT-MELLION David SANCE Bernard SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SUSSET Martine TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FOREST Laurent LAFON Arnaud	LATTARD Pierre SERIEYS Alain GLATIGNY Michel (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis MANDEMENT André MARIN Pierre SUAUD Thierry	SUTRA Jean-François VIEU Annie BEILLE Marc RENAUX Catherine (non votant)
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond ESCOULA Louis	MIRC Stéphane
AXE SUD	
MORINEAU Christine	LERY Sébastien
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	SOURZAC Jean-Gervais
CC RURALES DES COTEAUX DU SAVES ET DE L'AUSSONNELLE	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOISSON Dominique, représentée par M. SUSIGAN
FAURE Dominique, représentée par Mme LAIGNEAU
LAGLEIZE Jean-Luc, représenté par M. HAJJE
PERE Marc, représenté par M. FRANCES
PLANTADE Philippe, représenté par M. MOLINA
SERP Bertrand, représenté par M. CHOLLET
VIGNON-ESTEBAN Corinne, représentée par Mme RUSSO

Délégués titulaires excusés

ATSARIAS Roger
BOYER Maxime
CALVET Brigitte
DELPECH Patrick

DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
MARIN Claude
PACE Alain

TABORSKI Catherine
WINNENINCKX-KIESER
Jacqueline

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CAMBEFORT-ORTEGA Catherine
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 53	Votants : 60
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 60

Le SMEAT est membre de droit de L'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse Aire Urbaine (AUAT).

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L 121-3 du code de l'Urbanisme, les agences d'urbanisme sont des organismes de réflexion et d'étude, créés par les EPCI, les collectivités territoriales et l'Etat, qui contribuent à l'aménagement et au développement du territoire, notamment en participant à l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale ainsi que de tout autre document d'urbanisme. Les agences d'urbanisme peuvent prendre la forme d'association, ce qui est le cas de l'AUAT.

L'adhésion du SMEAT à l'AUAT lui permet d'avoir recours aux capacités d'observation, d'expertise et d'étude de celle-ci, qui font l'objet, pour leur plus grande part, d'un programme partenarial actualisé chaque année. Elle se traduit, également, dans une convention-cadre et par des avenants annuels, lesquels précisent aussi le montant de la contribution financière du SMEAT.

En tant que membre de droit, le SMEAT est représenté, à l'Assemblée Générale comme au Conseil d'Administration de l'AUAT, par son Président ou son représentant.

Dans le cas où le Président de SMEAT siège déjà, à un autre titre, au sein des instances de l'AUAT, il y a lieu de désigner son représentant permanent au titre du SMEAT.

Il est proposé que M. François CHOLLET soit désigné comme représentant du Président du SMEAT auprès de l'AUAT.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article unique

De désigner M. François CHOLLET comme représentant du Président du SMEAT auprès de l'AUAT.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 11 juin 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC